

## Circonscription Grézieu-la-Varenne Monts du lyonnais

Année scolaire 2019 - 2020  
PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ECOLE n°1

<b>ECOLE</b>	<b>Publique des Petits Fagotiers</b>
<b>Date le 8 novembre 2019</b>	
<b>Commune</b>	<b>St Martin en Haut</b>

### Enseignants présents

Mme Fayolle directrice –  
Mmes Chambe, Lavenir, Cossutta, Kaskarian, Raginel, Bonnier, Favard, Lainez.  
Mme Babin, psychologue scolaire

Délégués des parents d'élèves présents      prénom, nom, fonction

<u>Classes</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
TPS/PS	Besson Virginie	Michel Henri
MS/ GS		
GS/CP	Labeaume Laure	Labbé De Montais Daphné
CE1/CE2		
CE2/CM2		Rivoire Aurélie
CM1/CM2 A	Reynard Sylvie	Quintaine Cécile
CM1/CM2 B	Filiol Alice	Faleiro Gaëlle
ULIS	Laffont Guillaume	Guyot Dominique

Représentants de la municipalité présents      prénom, nom, fonction

- L'adjoint chargé des affaires scolaires : Mr Guyot

DDEN

- Mr Costet

Absents excusés      prénom, nom, fonction

Laurent Tyrawski, enseignant	
Bertholet Maud, parent d'élèves	Lallemand Sophie, parent d'élèves
Berger Sandra, parent d'élèves	Ponsot Cédric, parent d'élèves
Lacroix Aurélie, parent d'élèves	

### Ordre du jour

- Lecture du dernier conseil d'école
- Rôle du conseil d'école
- Désignation du parent référent pour l'année scolaire
- Equipe pédagogique et effectif de classe
- RASED
- Modification et approbation du règlement intérieur de l'école
- Scolarisation des enfants de 3 ans
- Compte-rendu des exercices d'intrusion et d'incendie
- Comptes de la coopérative
- Adhésion à la coopérative scolaire et participation financière aux sorties
- Activités passées ou futures
- Projet labellisation éco-école
- Eventuellement ordre du jour complémentaire soumis à la directrice par les représentants des parents
- Calendrier des prochains conseils

## Rédaction du procès-verbal

### 1/Relecture et approbation du conseil d'école de juin 2019

Lecture faite du conseil d'école de juin 2019.

### 2/Missions du conseil d'école

En sont membres:

- le directeur de l'école, qui en est également le président,- les maîtres de chaque classe de l'école, y compris ceux exerçant à mi-temps ou complétant une décharge de service,- les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions,- les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes de l'école),- le maire,- le conseiller municipal chargé des affaires scolaires,- le délégué départemental de l'Education nationale,- un des membres du réseau d'aide psychopédagogique intervenant dans l'école,- l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, membre de droit.

### **Attributions du conseil d'école**

Le conseil d'école:- vote le règlement intérieur de l'école,- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,- est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment - l'utilisation des moyens alloués à l'école, - les conditions d'intégration des enfants handicapés, - les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement, - les activités périscolaires, - la restauration scolaire, - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, - l'hygiène scolaire, - l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école. (à ce titre, il est consulté par le maire).

### 3/ Désignation du délégué de parents référent pour l'année

Mme Faleiro sera le parent délégué pour cette année

### 4/Equipe pédagogique, effectifs des classes

Conservation de la 8eme classe à la rentrée

Effectif total : 184

**Toute petite section et petite section maternelle**: Mme Fayolle (jeudi, vendredi) et Mr Tyrawski (lundi, mardi) - ATSEM Mlle Vacher → effectif : 33 (22 + 11) mais seulement 23 pour l'instant

**Moyenne section et Grande section** : Mme Chambe - ATSEM Mme Favier → effectif : 26 (14+12)

**Grande section et CP** : Mmes Kaskarian (lundi, mardi, jeudi) et Bonnier (le vendredi) – ATSEM (2h /jour) Mlle Canu → effectif : 26 (5+21)

**CE1/CE2** : Mlle Favard → Effectif : 28 (8+20)

**CM1/CM2 A** : Mmes Raginel (lundi, jeudi, vendredi) et Bonnier (le mardi) → Effectif : 24(13+11)

**CM1-CM2 B** : Mlle Lainez → effectif : 23 (10+13)

**CE2/CM2** : Mme Lavenir → effectif : 24 (17-7)

**Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)** : coordinatrice : Mme Cossutta ; effectif : 12

L'équipe enseignante est assistée de :

-ATSEM : Mme Favier, Mlle Vacher, et Mlle Canu. La classe de GS/Cp bénéficie d'une ATSEM jusqu'à 11h 30.

-1 EVS collective pour le dispositif ULIS : Mme Delepiere.

-5 EVS individuelle : Mme Mazenod, Mme Roméas, Mme Lambert, Mlle Ducret, Mr Fauvin.

-du Réseau d'Aide RASED Psychologue Mme Babin et 2 enseignantes spécialisées : Mme Rivoire et Mme Ruggiero

## Circonscription Grézieu-la-Varenne Monts du lyonnais

### 5/ Rased

La motion a été adoptée à l'unanimité.

### 6/modification et approbation du règlement intérieur

La directrice modifiera les classes. Certains articles seront modifiés :

#### Article 1<sup>er</sup>

Doivent être présentés à l'école, à la rentrée scolaire, les enfants ayant 3 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours.

Les enfants dont l'état de santé et de maturation physiologique et psychologique est compatible avec la vie collective en milieu scolaire peuvent être admis en classe maternelle. Cette admission est prononcée dans la limite des places disponibles au profit des enfants qui, en tout état de cause, doivent être âgés entre deux et trois ans.

**Article 6** : la fréquentation régulière de l'école est obligatoire.

**Article 7** : Les absences sont consignées chaque demi-journée dans un registre spécial tenu dans chaque classe. Un dossier individuel de chaque élève sera consacré exclusivement à son absentéisme.

Pour des questions de sécurité et de responsabilité, toute absence doit être signalée le jour même par téléphone. Au retour en classe, chaque absence est mentionnée par écrit en indiquant le motif précis.

En cas de fréquentation irrégulière non justifiée, l'Inspecteur de l'Education Nationale en est informé. Celui-ci enverra un avertissement aux familles.

En cas de maladie contagieuse, les familles sont tenues d'informer le directeur ou la directrice.

**Article 9** : L'école suit le régime de la semaine de 4 jours: lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La rentrée est fixée à 8h30 le matin et 13h45 l'après-midi. L'accueil des enfants commence à 8h20 le matin et 13h35 l'après-midi.

L'accueil se fait dans les classes. Les GS/CP, et CP/CE1 entrent à l'école par la porte coté bureau de la direction. Les CE1/CM1, les CE2/CM1 et les CM1/CM2 entrent par le portail cour élémentaire.

Les sorties de l'élémentaire se font par le portail cour élémentaire

En maternelle, la rentrée peut être tolérée jusqu'à 8h45 le matin. Après cette heure, la porte sera fermée.

En maternelle, et en élémentaire la sortie s'effectue à 11h45 et 16h30.

En maternelle, les portes seront ouvertes à 11h40 et 16h 25 pour permettre l'habillage des enfants.

Les enfants de moins de 6 ans sont confiés, aux sorties de l'école, exclusivement aux personnes autorisées par les parents.

#### Article 24 entrées

L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe.

En élémentaire, les parents restent responsables de leur enfant jusqu'au portail de la cour élémentaire

En maternelle, aux heures de rentrée, les enfants sont accompagnés jusque dans leur classe par leurs parents ou autres personnes.

#### Article 25 : sorties

Aux heures de sortie, les enfants de plus de 6 ans sont récupérés par leurs parents ou s'en vont par leurs propres moyens sauf s'ils sont pris en charge, à la demande de la famille, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport. Dès le portail passé, les enfants repassent sous la responsabilité de leurs parents.

Les modifications du règlement sont adoptées à l'unanimité.

### 7/scolarisation des enfants de 3 ans.

Les enfants nés en 2016 doivent être scolarisés la journée complète. Mais pour respecter le rythme des enfants il est possible de mettre en place un contrat d'aménagement pour que l'enfant ne soit scolarisé que les matins ou seulement certains après-midi.

### 8/PPMS plan de mise en sécurité

Nous allons réaliser l'exercice d'intrusion avant les vacances de décembre. Le problème de l'alarme va de nouveau être évoqué. L'exercice incendie a été partiellement réalisé avant les vacances car les alarmes

## Circonscription Grézieu-la-Varenne Monts du lyonnais

côté maternelle et cycle 2 ne se sont pas déclenchées. Il semblerait qu'il y ait une défaillance au niveau du tableau. La mairie est informée et doit faire passer quelqu'un pour vérifier. Le DDEN précise qu'il est urgent de remettre en route les alarmes car la sécurité n'est pas respectée.

### **9/Compte de la coopérative scolaire**

Charges : 10 933.09 €

Produits : 14 115.78 €

Dont 3 190€ subvention soit 2 800€ par la commune et 390€ par la communauté de commune

Dont 6 398 € NAPE

Dont 4 527.78 € produits divers

Bilan positif de 3 182.69 €

Il reste 16 006.88€ en banque au 31 août 2019.

La coopérative est liée à l'OCCE qui approuve les comptes. Les comptes sont consultables par les parents.

### **10/Activités passées**

**Défi de rentrée** : reproduction de dessins à la craie dans la cour 1 par classe, thème : « En mouvement ». Depuis l'année dernière, les classes maternelles participent en dessinant dans la cour.

**Pique-nique de rentrée** au Parc du Petit Pont pour toute l'école. Les cycles 2 et 3 ont fait une randonnée le matin et l'après-midi, activités sportives et artistiques au parc. Les maternelles sont rentrés ou ont été récupérés directement.

**Foire** : participation aux stands des agriculteurs pour les maternelles, CP sur le thème « Des céréales ». Visite d'un petit jardin et du stand des animaux. Participation à des ateliers artistiques avec de la pâte à modeler naturelle.

#### **Fête de la science**

La classe de CM1/CM2 B est allée à l'exposition de la fête de la science. Les enfants ont pu découvrir différents ateliers sur le thème des planètes.

**Exposition d'Eric Fleury à la maison de pays** : de la MS jusqu'au CM2, tous les enfants se sont rendus à la maison de pays pour découvrir l'exposition d'Eric Fleury qui est l'illustrateur des albums des Ogres de Barback. Les enfants sont partis à la recherche de détails d'œuvre et ils ont aussi pu écouter les chansons en lien avec certaines planches.

#### **Finé Cinou**

Maternelle : Les MS/GS et TPS/PS sont allés voir le film « Loufoques et loups tendres ». Il s'agissait de plusieurs courts métrages autour du loup et notamment autour des albums de Mario Ramos.

#### **Jardin**

Mr Maréchet devait intervenir pour l'atelier jardin en ce début d'année. Mais la météo n'a pas permis que cela se fasse. Toutes les classes bénéficieront de cette intervention pour faire un temps de jardinage.

#### **Intervention dentaire**

Une assistante dentaire est venue dans chaque classe avec du matériel pour aborder : le brossage des dents, qu'est-ce qu'une carie ?, faire de la prévention.

### **11/Projets futurs :**

**Commémoration du 11 novembre** : des élèves volontaires du CE2 au CM2 vont lire des lettres de poilus.

**Sortie cirque** : les classes de MS/GS et GS/CP vont aller voir un spectacle de cirque le vendredi 22 novembre. Il a été décidé de ne pas emmener les TPS/PS car le transport est long et le spectacle aussi, ce ne serait pas adapté en ce début d'année pour les petits.

**Ecole et cinéma** : les classes de GS/CP jusqu'au CM2 vont participer à école et cinéma. Il y a 3 films dans l'année, ces films sont étudiés soit avant soit après le visionnage. Ce sont des films choisis par l'inspection académique et ils ont des particularités à étudier.

**Course pour Ela** : Elle devait avoir lieu le vendredi 29 novembre mais la date risque d'être modifiée car Mme Fayolle est en formation du 18/11 au 29/11. La date vous sera communiquée prochainement.

**Marché des connaissances** le 17 décembre, le 16 avril et le 29 juin

**Fête de Noël** : le vendredi 14 décembre à partir de 18h chorale des enfants puis animation par la NAPE.

**Le père Noël** passera à l'école sans doute le vendredi 20 décembre le matin

**Classe cirque** : pour les élèves du CE1 au CM2. Elle aura lieu du 27 au 31 janvier 2020 à Tence

## Circonscription Grézieu-la-Varenne Monts du lyonnais

### 12/Projet labellisation éco-école

Nous poursuivons le travail de sensibilisation des enfants à leur environnement. Cette année, nous partons sur la thématique : SANTE, hygiène et bien être à l'école.

Pour mettre en place ce projet nous devons réunir un comité de pilotage, constitué par des enseignants, des parents, des élèves, des élus et des partenaires locaux (association...). Nous avons donc besoin de parents pour faire partis de ce comité de pilotage :

Mme Quintaine se propose de rejoindre le comité de pilotage.

Des actions ont déjà commencé, l'intervenante dentaire, l'action de solidarité avec courir pour Ela, les ateliers « Bouger plus au quotidien » avec la coordinatrice ULIS. Ceux-ci consistent à montrer qu'il est nécessaire de faire de l'exercice physique pour être en bonne santé. Les enfants vont chercher des défis à réaliser en famille.

La mise en place des « petits bonheurs », chaque classe tout au long de l'année va offrir une phrase positive aux autres classes. Ces phrases seront ensuite décorées et affichées sur les murs.

L'équipe enseignante s'est inscrite à une formation interne à l'établissement sur le climat scolaire.

### 13/ les travaux

Des peintures ont été réalisées pendant les vacances d'été pour rafraichir l'école.

Les escaliers extérieurs dans la cour élémentaire ont été faits pendant les vacances d'automne.

Les bancs dans la cour du bas vont être installés avant le printemps.

Le parking côté maternelle, pose toujours question. Deux études ont été faites. Une commission est passée, les mesures plus précises doivent être faites avant l'approbation au conseil municipal.

Les plaques du plafond de la salle de motricité ont des auréoles, il faudra vérifier si cela est dû à des fuites ou seulement de la condensation.

Le placard de la salle de motricité doit être rediscuté.

Pour le mobilier, il faut faire un devis et le transmettre à la mairie.

Le store de la classe de TPS-PS devrait être réparé, on attend le passage de la société.

Concernant l'alarme, il y a 2 devis qui ont été fait mais les budgets sont très importants. Pour l'instant la mairie ne souhaite pas engager de frais aussi important.

### Dates des prochains conseils

Jeudi 12 mars 2019 et lundi 8 juin 2020 à 18h.

Mme Gaëlle Faleiro, **secrétaire de séance**

**Date** : 18/11/2019

**Signature**



Séverine Fayolle **directrice d'école**

**Date** : 15.11.19

**Signature**



## MOTION DU CONSEIL D'ECOLE

DE L'ECOLE ..... PUBLIQUE DES PETITS FAGOTIERS

### L'accessibilité pour tous aux aides des équipes des professionnels RASED

Ci-dessous les textes pour éclairer les débats dans les conseils d'école.

Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014 :

*Dans les académies, la priorité accordée à l'école primaire pour réduire la difficulté scolaire et pour élever le niveau général des élèves s'affirme au travers de l'intervention de personnels spécifiquement formés pour accompagner les élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent leurs apprentissages scolaires. Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires occupent pour cela une place fondamentale qui n'est substituable à aucune autre. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants des classes, permet une meilleure réponse en équipe aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.*

La rentrée 2019 sur le département du Rhône est marquée par de grandes disparités de fonctionnement au sein des réseaux d'aides spécialisées (RASED). Motivé par des contraintes budgétaires au niveau de l'inspection académique, un grand nombre de postes demeurent vacants et compromettent sérieusement les aides pouvant être apportées aux élèves en difficultés dans les écoles concernées.

L'état des lieux de ce début d'année révèle en effet un manque criant de personnels au sein des RASED ayant des conséquences désastreuses sur une grande partie du territoire. C'est près de l'équivalent de **23 postes RASED (enseignants spécialisés et de psychologues) qui se retrouvent actuellement inoccupés** (13 postes d'enseignants spécialisés aide pédagogique, 4 postes d'enseignants spécialisés aide relationnelle et 7 psychologues de l'Education Nationale). Comment ainsi respecter « *la priorité accordée à l'école primaire pour réduire la difficulté scolaire* » lorsque les moyens humains sont à tel point amputés ?

**Le conseil d'école réuni ce jour demande que soit pourvus de toute urgence les postes actuellement inoccupés, vacants, gelés, non complétés ou non remplacés afin de pouvoir recomposer des RASED « complets » sur tous les secteurs et que l'accessibilité aux différentes aides soit une réalité dans nos écoles pour les enseignants, les élèves et les familles.**

Le : ..... 8.11.2019